

FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès le début de la relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

1001 Patrimoines Siège : 4-6 Avenue Joannes Hubert, 69 160 Tassin la demi-lune Tel : 06 99 68 90 75 / 06 81 93 18 70 SIREN : 840212831 NAF/APE : 6622Z

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (Orias) sous le numéro 18004423, au titre des activités réglementées suivantes :

- Conseiller en Investissements Financiers enregistré auprès de l'Anacofi-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, dont l'adresse est : 17 place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02 et l'adresse internet : www.amf-france.org
- Intermédiaire en Assurances, avec service de recommandations personnalisées, référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n°18004423 et positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

L'activité d'IAS est placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont l'adresse courrier est : 61 rue Taitbout, 75009 PARIS et l'adresse internet : http://www.acpr.banque-France.fr/accueil.html
Cette immatriculation peut être consultée sur le site internet de l'Orias (https://www.orias.fr / welcome).

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'Anacofi-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie financière conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code des assurances suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Ces assurances sont souscrites auprès de : Zurich Insurance, police n° 7400026945, pour les montants suivants : 115 000€ pour la garantie financière, 2 500 000€ par année et 2 500 000€ par sinistre pour la responsabilité civile professionnelle d'activité d'intermédiaire en assurances, 1 000 000€ pour la responsabilité civile professionnelle de l'activité CIF, 2 000 000€ pour les activités de Conseil en Gestion de patrimoine et démarchage financier.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'Anacofi-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr. Le cabinet a mis en place une procédure interne de gestion des conflits d'intérêts. Le code de Bonne conduite de 1001 Patrimoines est disponible sur demande.

1001 Patrimoines délivrera un conseil dans le cadre des missions CIF dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client, mais défini comme non indépendant (cf Rémunération ci-après). Il analysera une offre considérée comme limitée d'instruments financiers.

1001 Patrimoines est une société de courtage en assurances, ne détenant aucune participation directe ou indirecte au capital d'une entreprise d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte à son capital. La société n'est soumise à aucun lien d'exclusivité. A votre demande il vous sera communiqué la liste des entreprises d'assurances avec lesquelles nous travaillons.

Siège social : 4-6 avenue Joannes Hubert, 69 160 Tassin la demi-lune. SARL au capital de 15 000 euros - RCS Lyon 840212831. Code APE : 6622Z. Responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code des assurances.

Zurich Insurance Police n° 7400026945

Conseiller en Investissement Financier: Membre de l'Anacofi (CIF), association agrée par l'Autorité des Marchés Financiers, adhérent sous le N° E009155. Courtier en assurances. N° Orias: 18004423. Informations disponibles auprès du Registre de l'Orias: www.orias.fr.

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution: 61 rue Taitbout 75436 PARIS Cx 09 http://www.acpr.banque-France.fr

PRINCIPAUX PARTENAIRES COMPAGNIES et FOURNISSEURS Cette liste n'est pas exhaustive et évolue en fonction des demandes des clients et des offres du marché			
Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Axa	Assurances	Courtier	Commissions
Primonial	Assurances, SCPI	Courtier, CIF	Commissions
Apicil	Assurances	Courtier	Commissions
UAF LifePatrimoine	Assurances, Placements	Courtier, CIF	Commissions
April Assurances	Prévoyance	Courtier	Commissions
Swiss life	Assurances, prévoyance	Courtier	Commissions
Generali	Assurances, prévoyance	Courtier	Commissions
Vie Plus	Assurances	Courtier	Commissions
Aviva	Assurances	Courtier	Commissions
Hodeva	Prévoyance	Courtier	Commissions
Ciprès	Prévoyance, santé	Courtier	Commissions
Alptis	Assurances, prévoyance	Courtier	Commissions
Courtage & Systèmes	Assurances	Courtier	Commissions

Les noms des autres compagnies avec lesquelles nous avons un accord, qui représentent moins de 10% de notre chiffre d'affaires, vous seront communiqués sur simple demande. Nos conseils reposent sur une analyse non exhaustive du marché. 1001 Patrimoines n'a aucun lien étroit avec les fournisseurs d'instruments financiers proposés.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

1001 Patrimoines, en tant que courtier en assurances et CIF non indépendant, perçoit au titre de son activité des honoraires de conseils facturés au client et / ou des commissions versées par les fournisseurs d'instruments financiers justifiées par l'amélioration du service rendu au client. Le mode de rémunération appliqué et les couts supportés par le client sont indiqués dans la lettre et le rapport de mission lorsqu'une étude est réalisée dans un cadre de mission de Conseil en Investissements Financiers.

	Tarif Courtage en	accurance vie	norn énargna	rotraito ·
- 1	Tarii Courtage en	assurance vie.	. Derb. ebarent	remane.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 40% de ceux-ci. Le détail des couts et frais figure dans les DIC qui seront fournis dans la recommandation de contrats d'assurance vie et de capitalisation. Le détail de la rémunération du conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société qui autorise la commercialisation par le conseiller de ses produits. Le conseiller s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie à sa demande une fois connus les supports choisis.

- ·· · ·	,		
Tarif Courtage	prevoyance,	, sante, ei	nprunteur :

Une commission qui dépend du montant de la cotisation, détaillée dans le DIC fourni, est versée par l'assureur à 1001 Patrimoines.

Tarif	FIP.	FCPI.	. FCPR	•

1001 Patrimoines est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui commercialise le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 40% de ceux-ci. Cette rémunération échelonnée correspond au service de conseil fourni à l'origine.

SCPI en direct :	: Rétrocession égale à un pourcentage (3 à 5.5%) du prix de la souscription
------------------	---

☐ **EHD**: Commission de 3%

☐ Honoraires de conseils, audit, et suivi de placements financiers :

Tarif horaire de base standard : 90€HT, Suivi annuel de produits financiers externes standard : 1000€HT. Les missions de conseils font l'objet d'une tarification forfaitaire pour la mission donnée, établie en amont de cette mission et figurant dans la lettre de mission.

Note: La fiche d'informations légale actualisée sera envoyée chaque année au client. L'ensemble des couts et frais associés aux instruments financiers et services d'investissements effectivement supportés sera fourni annuellement.

	_	
Recu un double le :	à.	Signature du client :
necu uli uouble le .	а.	Signature uu tilent .

1001 Patrimoines est une société de courtage en assurances, ne détenant aucune participation directe ou indirecte au capital d'une entreprise d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte à son capital. La société n'est soumise à aucun lien d'exclusivité. A votre demande il vous sera communiqué la liste des entreprises d'assurances avec lesquelles nous travaillons.

Siège social : 4-6 avenue Joannes Hubert, 69 160 Tassin la demi-lune. SARL au capital de 15 000 euros - RCS Lyon 840212831. Code APE : 6622Z. Responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L 530-1 et L 530-2 du code des assurances.

Zurich Insurance Police n° 7400026945

Conseiller en Investissement Financier: Membre de l'Anacofi (CIF), association agrée par l'Autorité des Marchés Financiers, adhérent sous le N° E009155. Courtier en assurances. N° Orias: 18004423. Informations disponibles auprès du Registre de l'Orias: www.orias.fr. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution: 61 rue Taitbout 75436 PARIS Cx 09 http://www.acpr.banque-France.fr